

LES ENTRETIENS DE BICHAT

Accessibilité des cabinets médicaux

Dr Pierre Yves Devys

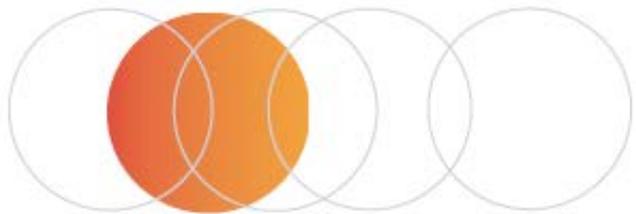
Dr Philippe Garat

pour le Conseil national de l'Ordre des médecins



2013 © Les Entretiens de Bichat, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.

2013 © Les Entretiens de Bichat, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.



LES ENTRETIENS DE BICHAT

ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX



Déclaration d'Intérêt Entretiens de Bichat 2013

Déclaration d'Intérêt Entretiens de Bichat 2013

Veuillez remplir ce formulaire

Veuillez remplir ce formulaire

ENTRETIENS DE BICHAT 2013 - PALAIS DES CONGRÈS - PARIS

ENTRETIENS DE BICHAT 2013 - PALAIS DES CONGRÈS - PARIS

Cette déclaration d'intérêt est souscrite par l'auteur qui doit pouvoir apporter la preuve de l'accord écrit de tous ses co-auteurs pour la communication suivante :

Cette déclaration d'intérêt est souscrite par l'orateur qui doit pouvoir apporter la preuve de l'accord écrit de tous ses co-auteurs pour la communication suivante :

Titre de la communication :

Titre de la communication :

PARA LES ENFANTS : OUVRI
ECRIS MEDICAL

(1) Accessibilité de Cabinets Médicaux
(2) Pour les Enfants : Quel état Médical

Auteurs :

Auteurs :

Dr P. DEYR
Dr Ph. CASAT

(1) Dr. Philippe DEYR
(2) Dr. Philippe CASAT

Une déclaration d'intérêt doit être fournie pour chaque communication présentée.

Une déclaration d'intérêt doit être fournie pour chaque communication présentée.

Pour la communication présentée :

Pour la communication présentée :

- Bénéfice d'un des auteurs par une firme :
 - Soit directement OUI NON
 - Soit par l'intermédiaire d'une association OUI NON
- Versement par une firme à une association OUI NON

- Bénéfice d'un des auteurs par une firme :
 - Soit directement OUI NON
 - Soit par l'intermédiaire d'une association OUI NON
- Versement par une firme à une association OUI NON

Si oui, merci de préciser : _____

Si oui, merci de préciser : _____

La réponse à ce formulaire doit être reproduite sur votre diapositive de titre lors de votre présentation.

La réponse à ce formulaire doit être reproduite sur votre diapositive de titre lors de votre présentation.

Nom : CASAT Prénom : PHILIPPE

Nom : DEYR Prénom : PHILIPPE

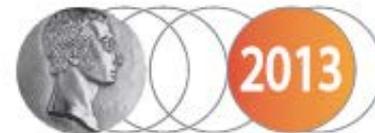
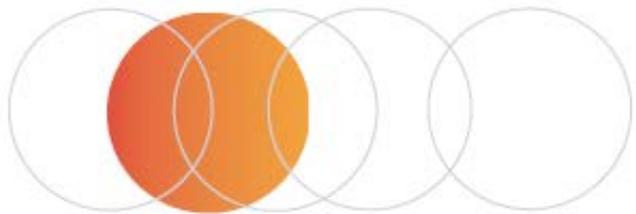
Date : 18.06.2013

Date : 27.06.2013

Signature :

Signature :

2013 © Les Entretiens de Bichat. Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.



LES ENTRETIENS DE BICHAT

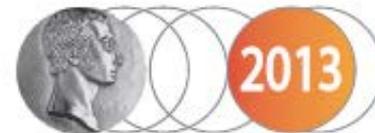
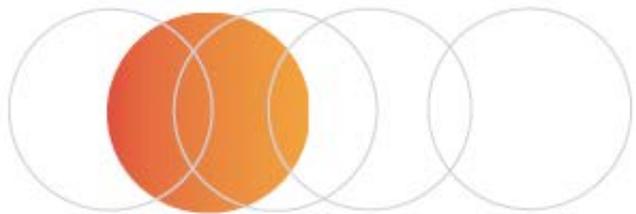
ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX

la loi du 11 février 2005

dates de mise en œuvre:

- E.R.P. (établissement recevant du public) existant avant le 1^{er} janvier 2007accessibles au 1^{er} janvier 2015
- E.R.P. créé entre le 1^{er} Janvier 2007 et 31 décembre 2010accessibles au 1^{er} janvier 2011

2013 © Les Entretiens de Bichat, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.



LES ENTRETIENS DE BICHAT

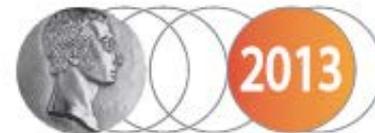
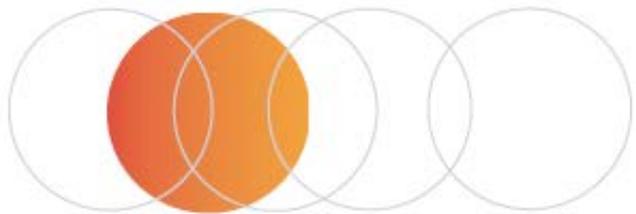
ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX

Procédures administratives (1)

Travaux **ne nécessitant pas de permis de construire :**

- 1) Agencement intérieur : pas de déclaration préalable de travaux
- 2) Déclaration préalable pour autres travaux

Dans tous les cas , il faut **une autorisation de travaux**

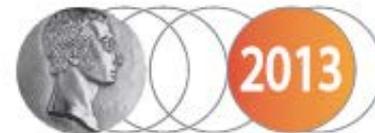
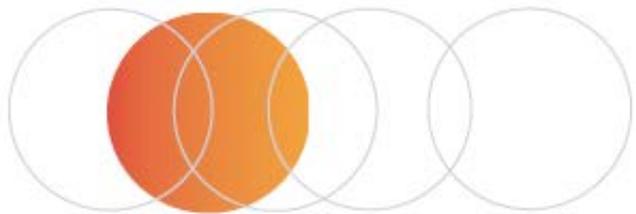


LES ENTRETIENS DE BICHAT
ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX

Procédures administratives (2)

Travaux nécessitant un permis de construire ou d'aménager:

- demande à déposer en mairie
- lequel permis vaut autorisation de travaux



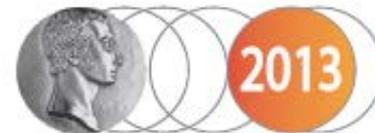
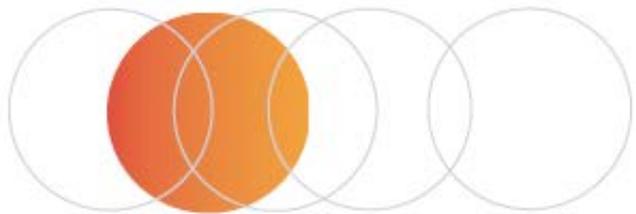
LES ENTRETIENS DE BICHAT

ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX

Dérogations

Les motifs :

- impossibilité technique
- préservation du patrimoine architectural
- disproportions manifestes



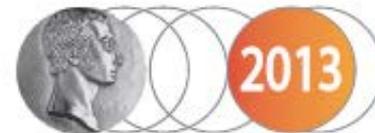
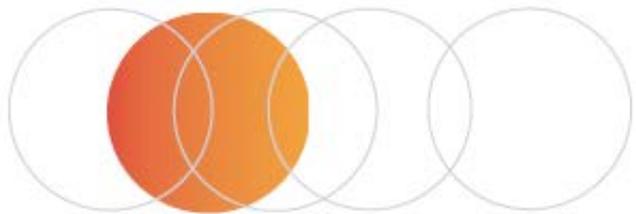
LES ENTRETIENS DE BICHAT

ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX

Dérogations

Les mesures de substitution:

- sont obligatoires lorsque l'E.R.P. assure une mission de service public
- sont utiles mais non obligatoires dans tous les autres cas (soutien du dossier)



LES ENTRETIENS DE BICHAT

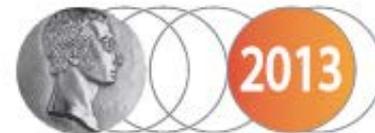
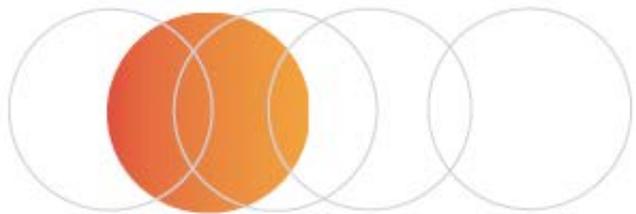
ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX

Dans tous les cas les
dérogations aux
mesures d'accessibilité
sont **pérennes**



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre

2013 © Les Entretiens de Bichat, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.



LES ENTRETIENS DE BICHAT

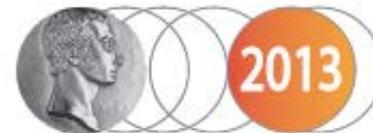
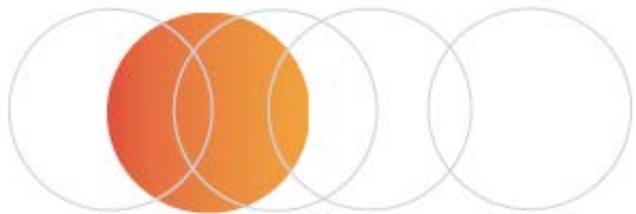
ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX

Procédures

Formulaire cerfa n° 13824: « demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un E.R.P. »

Dossier spécifique à joindre à demande de permis de construire (cf procédures administratives)

Lien utile: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-bati,26385.html>

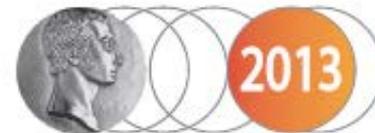
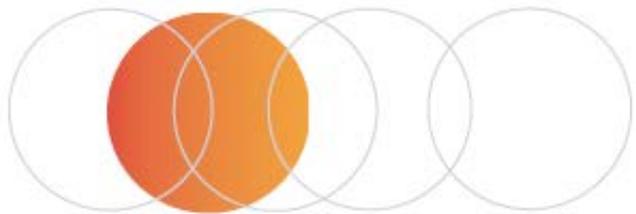


LES ENTRETIENS DE BICHAT

ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX

Procédures

Le service de protection juridique des assureurs en RCP pourrait accompagner les praticiens dans leurs démarches.



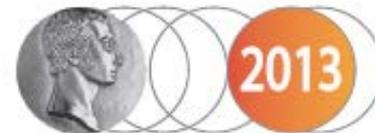
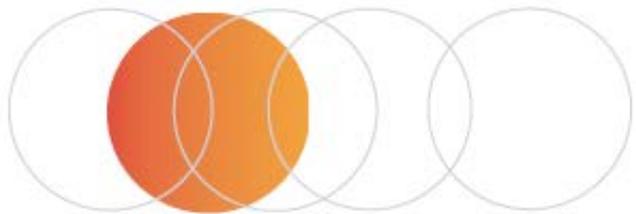
LES ENTRETIENS DE BICHAT

ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX

Cas particuliers

- Local implanté dans centre commercial
- Cabinet au sein d'une copropriété
- Vous êtes locataire de votre local
 - imprécision de la loi, se reporter au bail
 - refus du propriétaire
 - acceptation du propriétaire , la copropriété refuse
 - acceptation du propriétaire , mais refus de la prise en charge financière

2013 © Les Entretiens de Bichat, Tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.



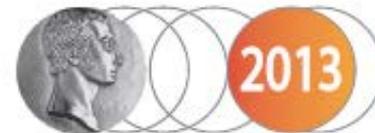
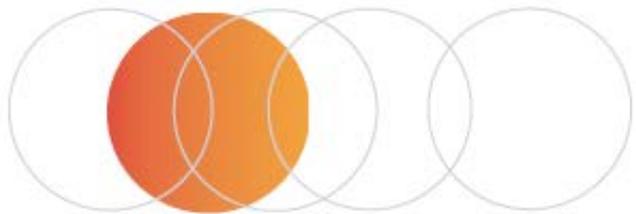
LES ENTRETIENS DE BICHAT

ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX

Pour plus d'informations

Consultez le guide établi par les Ministères de la santé et de l'écologie avec la contribution de l'Ordre National des Médecins:

« Les locaux professionnels de santé : réussir l'accessibilité-être prêt pour le 1^{er} janvier 2015 »



LES ENTRETIENS DE BICHAT

Ce qu'il faut retenir :

- ➔ 1^{er} point Application de la loi au plus tard le premier janvier 2015
- ➔ 2^{ème} point Nombreuses dérogations prévues par la loi
- ➔ 3^{ème} point Pérennité de la dérogation

2013 © Les Entretiens de Bichat, tous droits réservés - Toute reproduction même partielle est interdite.